

PREVOYANCE AESIO MACIF  
173 rue de Bercy - CS 31802  
75584 PARIS CEDEX 12

FUNERIS  
Monsieur FOURQUET  
97 rue du Terme la ville  
51 460 COURTISOLS

Paris, le 18 août 2021

**Objet : LIBERTE DE CHOISIR SON OPERATEUR FUNERAIRE**

Monsieur,

Vous nous avez sollicités le 16 juillet 2021 en votre qualité de réseau d'entreprises de pompes funèbres indépendantes, afin de vous enquérir de la prise en compte par PREVOYANCE AESIO MACIF de la recommandation n°2021-R-01 du 18 février 2021, émise par l'ACPR.

PREVOYANCE AESIO MACIF est en effet assureur de contrats de prévoyance et notamment de contrats obsèques en prestations et de contrats obsèques en capital.

En tant qu'entité de groupes mutualistes, nous sommes soucieux d'agir toujours au mieux des intérêts de nos assurés et de nous inscrire avec nos partenaires, dans une démarche collaborative et transparente.

La liberté des funérailles et plus particulièrement la liberté de choix de l'opérateur funéraire est un droit et une liberté que nous avons à cœur de garantir à nos assurés. Nous avons ainsi veillé à nous y engager explicitement vis-à-vis de nos assurés à travers notre documentation contractuelle.

PREVOYANCE AESIO MACIF propose à ses clients un service d'assistance funéraire mis en œuvre par deux principaux réseaux d'opérateurs funéraires. Au moment du décès toutefois, si les proches du défunt informent l'assistant de leur volonté de recourir à un opérateur funéraire hors réseau, les prestataires se rapprochent de l'opérateur choisi pour faire exécuter la prestation.

Soyez assurés de notre engagement envers nos assurés pour veiller au respect de leurs droits et envers nos partenaires pour veiller au respect de nos diligences.

Veuillez, agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Frédéric NOUVIAN

Directeur Général Délégué